

ACTIVITÉS SPORTIVES



COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DU FOOTBALL FÉMININ ET DE LA FÉMINISATION

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du Mardi 15 Novembre 2022

Présents : M. BES, ZAFRA, LE GALL, Mme WIDORSKI, Mr ZANDOMENEGHI

Excusées : M. VIDAL, Mme NOVELLI

RAPPEL :

STATUT FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Titre 1

SECTION 1

ARTICLE 1.1

1. L'association dite "Fédération Française de Football", fondée le 7 avril 1919 par transformation du "Comité français interfédéral" créé en 1906, et reconnue d'utilité publique par décret en date du 4 décembre 1922, comprend des groupements sportifs dénommés Clubs ayant pour but principal ou accessoire de faire pratiquer le football.

La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, son orientation sexuelle, son origine ethnique, sa nationalité, sa situation géographique, sa langue, sa situation sociale, son apparence physique, ou ses convictions politiques et religieuses.

Par ailleurs, le respect de la tenue réglementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique.

A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

- tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
- tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
- tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,
- toute forme d'incivilité.

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales.

CORRESPONDANCE

La Ligue Méditerranée organise pour la première fois le Challenge National Futsal Féminin. Ce Challenge est ouvert aux catégories Senior F, U20, U19F, U18F, les engagements sont à effectuer via Footclubs avant le 30 novembre 2022.

FC. MONTEUX : Lu et pris note de votre accord du changement d'horaire du 19/11/22 pour les U15F à 8

EMAF : Lu votre courrier, les seniors F sont prioritaires sur les équipes de jeunes

AS RASTEAU : Match U15F AS RASTEAU -TARASCON
Match U18F AS RASTEAU- ST DIDIER PERNES
Les rencontres sont décalées à 16h30 (Attention à l'éclairage)

TRAVAILLAN : Match Senior à 11 poules B DU 27 Novembre 22 TRAVAILLAN FC – VENTOUX SUD FC

Le Match est inversé VENTOUX SUD FC – TRAVAILLAN FC à 10H30.

SECTEUR CHAMPIONNATS

CHAMPIONNAT SENIOR F A 11

POULE A :

MATCH N° 25420398 FC MONTEUX – FC AUREILLE DU 20/11/2022 se jouera à 13h à monteux accord de la commission et des 2 clubs

MATCH N° 25420399 DU 20/11/2022 AC AVIGNON 2 – ETOILE D'AUBUNE 1 se jouera le 15/01/2023

MATCH N° 25420397 FC ENTRAIGUES 1- O. EYRAGUE 1 se jouera le 15/01/2023

CHAMPIONNAT SENIOR F A 8

MATCH N° 25421440 DU 20/11/22 CO CABANNES – DENTELLES FC se jouera le 26/02/23. Le club de CABANNES est engagé en coupe de la ligue Méditerrané.

CHAMPIONNAT U15 F A 8

Suite au brassage, il y aura une 1^{ère} phase constituée de 3 poules de niveau jusqu'au mois de février 2023 suivie d'une 2^{ème} phase qui débutera le 5 mars 2023

MATCH N°25418334 ETOILE D'AUBUNE – AC RASTEAU du 26/11/22 nous faire part d'une date disponible pour les 2 clubs un mercredi.

MATCH N° 25418288 FC CARPENTRAS – ST JEAN DU GRES ENT du 26/11/22 nous faire part d'une date disponible pour les 2 clubs un mercredi.



La reprise des championnats après les brassages se fera à partir du 19/11/2022 et 20/11/2022 pour les catégories Seniors F à 11, Seniors F à 8, U15F à 8.

La reprise des championnats des U13F se fera le 26 novembre 2022

*** POUR LES CHAMPIONNATS SENIOR F A 11, SENIOR F A 8, U18F ET U15F LA FMI EST OBLIGATOIRE. EN CAS DE PROBLEME DE CONNEXION FAIRE UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER A TELECHARGER SUR FOOTCLUB ET FAIRE UN RAPPORT SOUS 48H AU DISTRICT.**

*** POUR LE CHAMPIONNAT U13F REMPLIR FEUILLE DE MATCH PAPIER ET LA RENVOYER SOUS 48H AU DISTRICT**

